

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4983**

commune (s) :

objet : Fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4983**

objet : **Fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché s'applique aux fournitures d'organes de transmissions mécaniques. Sous cette rubrique, la Communauté urbaine de Lyon entend les fournitures d'organes de transmission par chaînes, par courroies, les paliers à roulements, les accouplements d'axes, les dispositifs de freinage, les lubrifiants spécifiques et, divers accessoires et outillages associés.

Ces approvisionnements sont utilisés pour la maintenance des équipements gérés et exploités par les services de la direction de l'eau et de la propreté (notamment l'unité de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers Lyon sud).

Par décision du pouvoir adjudicateur en date du 20 septembre 2013, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 janvier 2014, a classé les offres et choisi l'offre de l'entreprise OREXAD OREFI pour le marché à bons de commande d'une durée de 4 ans ferme, avec un montant minimum de 130 000 € HT, soit 156 000 € TTC, et maximum de 390 000 € HT, soit 468 000 € TTC, sur la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande de fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions de la propreté et de l'eau et tous les actes y afférents, avec l'entreprise OREXAD OREFI pour un montant global minimum de 130 000 € HT, soit 156 000 € TTC et maximum de 390 000 € HT, soit 468 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6068 - fonction 812 - opérations n° OP25O2492 et OP25O2493.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.